

COMMUNE DE COUIZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 OCTOBRE 2021 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 13

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DENARNAUD Jean-Claude, GARCIN Patricia, CHOURREU Daniel, THOREAU Josiane, GIEULES BONNET Colette, DIESEN Christophe, RUIZ Frédéric, PLANEL Régis, GISEL Pierrick.
- **Procuration** : LEFEBVRE Clémence a donné procuration DAMBOY Marie-Cindy
DUBOIS Sandrine a donné procuration à GARCIN Patricia
- **Absent excusé** : Néant.

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 28/09/2021. Approuvé à l'unanimité.

Madame GARCIN Patricia est élue secrétaire de séance.

1 – Rénovation du Foyer/Théâtre municipal : choix du maitre d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet de Rénovation du Foyer Municipal dans le cadre de l'opération « Petites Villes de Demain » : des devis ont été demandés à des cabinets d'architectes pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Trois propositions ont été reçues :

- cabinet d'architecture VIZCAINO Christian pour un taux de rémunération de 11% du montant HT des travaux.
- LACROIX Philippe Architecte taux = 13% des travaux
- RAYNAUD Jean-Luc Architecte Taux = 11.50 % des travaux.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide à l'unanimité de retenir la proposition du Cabinet d'architecture Vizcaino Christian pour un taux de 11% et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

2 – Cœur de village – Aménagement de voies 1^{ère} tranche : choix du maitre d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet Cœur de village - Aménagement de voies dans le cadre de l'opération « Petites Villes de Demain » : des devis ont été demandés à des bureaux d'études pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

4 propositions ont été reçues :

- Bureau d'études OPALE pour un taux de rémunération de 6.50% du montant HT des travaux.
- BE2T taux = 7.10% des travaux
- GAXIEU Taux = 7.95 % des travaux
- SAS Cabinet BRAHEM-GUENERET = 8.10% des travaux.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer décide à l'unanimité de retenir la proposition du Bureau d'Etudes OPALE pour un taux de 6.50 % et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

3 – SYADEN : Sécurisation BT Rue sainte Marie côté nord sur poste Foire : Avenant à l'annexe financière

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DENARNAUD Jean-Claude Maire Adjoint chargé de ce dossier.

Monsieur DENARNAUD expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « **Sécurisation BT rue Sainte Marie côté nord sur poste FOIRE** ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP).

A - Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER)	60 000 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP)	13 800 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité	0 € HT
- Travaux d'éclairage public	13 800 € TTC

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **6 900 Euros** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Le Conseil Municipal approuve l'avant-Projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement, confie au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe ainsi que l'avenant à l'annexe financière.

4 – Admission en non-valeur

- M 14

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul QUIEF Adjoint chargé des finances qui expose que la Trésorerie de Limoux a dressé un état des produits irrécouvrables du Budget Commune M14 d'un montant de **260.12 Euros** pour les années 2016, 2017, et 2020.

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 260.12 Euros et, dit que cette dépense sera imputée au compte 6541 du Budget M14.

- M49

Monsieur le Maire expose que la Trésorerie de Limoux a également dressé un état des produits irrécouvrables du service de l'eau Budget M49 d'un montant de **4 631.13** pour les années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 se décomposant comme suit :

Année de référence	Total à admettre en irrécouvrable
2012	668.94
2013	777.25
2014	1012.34
2015	166.81
2016	567.06
2017	1438.73
Total	4 631.13

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de **4 631.13 Euros** et dit que cette dépense sera imputée au compte 6541 du Budget M49.

5 – Marché « Rénovation Ecole Maternelle » : Avenant n°1 Lot 4 SCOP RICHARD

Dans le cadre des travaux de « Rénovation de l'Ecole Maternelle », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur un avenant au marché de travaux pour les modifications du programme suivantes :

Lot n°4 Menuiserie Aluminium SCOP RICHARD :

- moins-value pour protection des fenêtres salle de motricité : - 2 600 euros
- plus-value pour protections solaires salles de classes et sanitaires : + 795 euros
- plus-value pour mise en place de films solaires salles de classe et sanitaires : + 420 euros
- plus-value pour ferme porte salles de classes sanitaires : + 705 euros.

Soit :

- Travaux en - value = 2 600.00 Euros HT
- Travaux en + value = 1 920.00 Euros HT
- Total = - 680.00 Euros HT
- Total TTC = - 816.00 Euros TTC

RECAPITULATIF

LOT	ENTREPRISE	Montant HT Marché	AVENANT 1	Nouveau Montant
4	SCOP RICHARD	77 308,00	-680,00	76 628,00
	TVA 20 %	15 461,60	-136,00	15 325,60
	total TTC	92 769,60	-816,00	91 953,60

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant 1 pour le lot 4 tel qu'il a été présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

6 – Questions diverses

• CONVENTION AVEC LE SYADEN :

Monsieur le Maire expose que le SYADEN a adressé un projet de convention de mise à disposition de biens communaux dans le cadre du programme de déploiement LTE-4G (Très Haut Débit) qui desservira plusieurs communes limitrophes.

Il donne lecture de cette convention qui a pour objet de définir les conditions par lesquelles le SYADEN est autorisé à :

- occuper le domaine public de la commune (parcelle AZ 2)
- accueillir et faire exploiter la station par un opérateur d'infrastructures
- accueillir sur le site les équipements techniques, ceci aux fins de limiter le nombre de stations de transmission Internet et de préserver l'intégrité du paysage.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer et demande le maintien en bon état des voies d'accès à la parcelle AZ2.

• Information sur des locations :

Monsieur le Maire rappelle que madame TOULLEC (Naturopathe) partage le local de Madame ROMON Rue de l'Eglise.

En raison de l'augmentation de son activité, Madame Romon n'est plus en mesure de partager son local. Par conséquent Madame Mérilhou qui occupe l'ancienne ludothèque a été contactée et elle est d'accord pour partager ce local.

Elles ont convenu d'occuper le local de l'ancienne ludothèque comme suit :

- Madame TOULLEC disposera du local chaque lundi ;
- Madame MERILHOU le reste de la semaine.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature des avenants correspondants.

- Assurance dommages aux biens :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUIEF Jean Paul qui informe que notre assureur « Dommages aux biens » a décidé de ne plus nous assurer au 31/12/2021 en raison des importants sinistres dus aux inondations.

Plusieurs compagnies d'assurances ont été consultées, et une seule a souhaité faire une proposition.

- Colis de Noël :

Marie Sebille et Marie-Cindy Damboy, Adjointes, informent le Conseil Municipal que l'opération Colis de Noel pour les seniors sera renouvelée, de même qu'un chèque cadeau pour le personnel communal.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

